



ARCC Richelieu/Yamaska (10)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2025

AVIS DE CONVOCATION

Aux membres de l'Association régionale de camping et de caravanning de Richelieu et Yamaska, ci-après l' « ARCC Richelieu/Yamaska ».

Par la présente, vous êtes invités à participer à l'assemblée générale extraordinaire des membres de l'ARCC Richelieu/Yamaska qui se tiendra **le dimanche 7 septembre à 9 h 30 au Camping des Chutes Hunter sis au 18 Chemin des Chutes, Frelighsburg, Qc, J0J 1C0. La participation à distance n'est pas premise.**

Cette assemblée a spécifiquement pour motif d'autoriser la dissolution volontaire de l'organisme et d'autoriser le conseil d'administration à remettre le reliquat de ses biens, après acquittement de ses dettes, à la Fédération Québécoise de camping et de caravanning, dans les fonds dédiés aux jeunes familles et les enfants. Afin que les résolutions en question puissent être approuvées, elles devront recevoir l'appui des deux-tiers ($\frac{2}{3}$) des voix des membres lors de l'assemblée générale extraordinaire.

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de même que les informations relatives à l'inscription de votre participation à l'assemblée générale extraordinaire. Les règlements généraux ainsi que le plan de dissolution de l'ARCC Richelieu/Yamaska sont également joints au présent avis de convocation.

Nous espérons que vous serez parmi nous à cette occasion.

Signé en ce 13 août 2025, par :

Bernard Longpré, secrétaire ARCC Richelieu/Yamaska

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
2. Vérification du droit de présence, de la validité de l'avis de convocation et du quorum
3. Nomination d'une présidence et d'un secrétariat d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Présentation du plan de dissolution
6. Résolution pour autoriser la demande de dissolution de la personne morale Association régionale de camping et de caravanning de Richelieu et Yamaska (vote)
7. Résolution pour autoriser un administrateur à signer les documents requis pour la dissolution (vote)
8. Résolution pour autoriser la remise du reliquat des biens au terme du processus de dissolution à la Fédération Québécoise de camping et de caravanning, dans les fonds dédiés aux jeunes familles et les enfants. (vote)
9. Clôture de l'assemblée

**L'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2025 est importante pour vous.
Soyez-y!**

En tant que membre, vous avez le privilège d'assister à cette assemblée spéciale. De grandes décisions y seront prises et seuls les membres de votre région peuvent y voter. Votre vote est donc significatif.

Vous pouvez vous inscrire auprès de Nathalie April arcc10@fqcc.ca ou 450-779-7995.

Merci de votre intérêt à la bonne marche de votre association et nous espérons vous compter parmi les participants à cette assemblée.